

## Arrêté du maire

N° 2026-A-273 Temporaire

Objet : Fermeture du plateau d'évolution Mirande Cataldi, le 21 mai 2026, de 9h00 à 15h00

Le maire de la commune,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** l'organisation des Olympiades des classes Ulis des collèges Condorcet et Monthéty de la ville, ainsi que du collège Marie Laurencin d'Ozoir-la-Ferrière, sur le terrain synthétique Lucien Morane et sur le complexe Mirande Cataldi (gymnase et plateau d'évolution) le jeudi 21 mai 2026, de 9h00 à 15h00.

**CONSIDERANT** la nécessité de réserver le plateau d'évolution Mirande Cataldi exclusivement pour cet évènement, étant dans l'incapacité d'accueillir des utilisateurs supplémentaires en pratique libre sur cet espace le jeudi 21 mai 2026, de 9h00 à 15h00.

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs sur les installations sportives de la commune.

### ARRETE

**Article 1** : Le plateau d'évolution Mirande Cataldi sera exclusivement réservé à l'organisation des Olympiades des classes Ulis des collèges Condorcet et Monthéty de la ville, ainsi que du collège Marie Laurencin d'Ozoir-la-Ferrière le jeudi 21 mai 2026, de 9h00 à 15h00.

**Article 2** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'une transmission à la Préfecture de Seine-et-Marne.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,  
Monsieur le Directeur général des services de la mairie,  
Monsieur le Responsable de la police municipale de Pontault-Combault,  
Monsieur le Commissaire de police de la circonscription d'agglomération territorialement compétent,  
Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260512-2026-A-273-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

Fait en mairie, le 12 mai 2026

  
Gilles Bord  
Maire de Pontault-Combault

